

SALAVILLE Jean Jacques 3E10912 1746 1747					
512	28/01/1749	ARZALIER André	St Léger de Peyre	testament	André ARZALIER travailleur journalier de Recoules p St Léger de Peyre âgé et malade fait son testament. Sachant avoir marié sa fille Marie ARZALIER à Etienne CEVENE fils à Jean et du mariage avoir été procréés deux enfants Jean et Jeanne CEVENE , il leur donne 300 L à chacun payables lorsqu'ils auront 25 ans , nomme son HU Jeanne ROCHE son épouse à charge de remettre l'hérité à Jeanne ARZALIER leur petite fille .
73	10/02/1746	ASTRUC Pierre TICHIT Marie	Lachamp Ribennes	CM	Pierre ASTRUC veuf fils de Jean Pierre et feu Louise HEBRARD de Lachamp et Marie TICHIT fille de Pierre et Antoinette MOULIN de Pigeys Basses p Ribennes. Le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de ses père et mère et Jacques TICHIT son frère aîné. Les parents de la fiancée lui constituent en dot 549 L que Jacques TICHIT donataire contractuel de ses père et mère s'oblige à lui payer conjointement avec ses parents. Les fiancés sont de simples journaliers.
183	15/10/1746	ASTRUC Pierre	St Léger de Peyre	testament	Pierre ASTRUC travailleur journalier des Sales p St Léger de Peyre malade de maladie corporelle fait son testament. Donne et lègue à ses trois enfants Jean, Françoise et Anne ASTRUC et de Marie MALAVIELLE son épouse et au posthume dont sa femme pourrait être enceinte 200 L , à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Marie MALAVIELLE sa femme à charge de rendre l'hérité à Jean ASTRUC leur fils lorsqu'il aura 25 ans. Citée Marguerite BAUZEDAT sa mère

515	29/01/1749	BALES Antoine FOURNIER Marie	St Léger de Peyre Le Buisson	CM	Antoine BALLE fils de Jean et Jeanne GROLIER de Recoules et Marie FOURNIER fille de feu Mathieu et Jeanne FOURNIER de Ressouches p Le Buisson. Le fiancé assisté de ses père et mère, de Jacques GROLIER son oncle maternel, François DELMAS son oncle de Recoules, la fiancée de sa mère et Jean FOURNIER son frère aîné et Etienne FOURNIER son oncle de Ressouches. Ladite FOURNIER et Jean FOURNIER son fils frère aîné de la fiancée donnent à la fiancée 700 L .Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de tous leurs biens avec la moitié des charges et promettent le restant à la fin de leurs jours se réservant 100 L , réserves en cas de séparation.
541	17/04/1749	BALES Jean	st léger de Peyre	testament	Jean BALES travailleur journalier de Recoules malade fait son testament. Donne pour tout droit de légitime à Marguerite, Jacques, Jeanne, Jean Baptiste BALES, Antoine BALES son fils et donataire sachant que lors du mariage dudit Antoine reçu par moi notaire le testateur s'est réservé de doter ses enfants cadets suivant la portée de ses biens, et lors du mariage de sa fille Marguerite BALES lui a donné une dot, le testateur donne 100 L à ses autres enfants payables lorsqu'ils auront 25 ans ou se marieront , jusque là ils auront la faculté d'habiter sa maison , nomme son HU Antoine BALES son fils aîné à la charge de satisfaire ci-dessus. Charge son héritier de ...à ... GROLIER son épouse des habits pour les employer à habiller Jean et Jean Baptiste BALES ses enfants cadets.
186	08/10/1746	BALES Jean TROCELLIER Catherine	Ribennes St Léger de Peyre	CM	Jean BALES fils de feux Etienne et Louise BROUSSE de Chassagnes p Ribennes et Catherine TROCELLIER fille de feu Jean Pierre et Marie JULIEN de Recoules p St Léger de Peyre.Le fiancé assisté d'Etienne BALES son cousin de Fumas , la fiancée de sa mère, Jean DELMAS son cousin de Recoules. Marie JULIEN mère de la fiancée lui donne une maison située à Recoules avec les meubles qu'il y a dedans (inventaire des meubles) se réservant son habitation dans la maison pendant sa vie.

45	10/01/1746	BALMADIER Pierre PEPIN Marguerite	La Roche La Bessière	CM	Pierre BALMADIER fils de feu Michel BALMADIER et Catherine MOULIN de la Roche P Rieutort et Marguerite PEPIN fille de André PEPIN et Isabeau BASTIDE de la Bessière p Ribennes. Le fiancé assisté de sa mère, Jean BALMADIER son frère de la Roche, la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent 200 L et lui font donation de la moitié de tous leurs biens.
42	06/01/1746	BONNAL Jean Antoine BRUNET Jeanne	Le Mazel Chassagnes	CM	Jean Antoine BONNAL travailleur journalier fils de feu Antoine et Jeanne BRUNEL du Mazel p Ribennes et Jeanne BRUNET fille de Pierre BRUNET et feu Marguerite MAZEL de Chassagnes. Le fiancé assisté d'Antoine BONNAL son frère aîné du Mazel et de sa mère, la fiancée de son père.
232	03/02/1747	BONNEFOY Jean Antoine CRESPIN Marie	St Sauveur de Peyre Lachamp	CM	Jean Antoine BONNEFOY fils de feu Etienne et Marguerite CONNORT del Prat p St Sauveur de Peyre et Marie CRESPIIN fille de Antoine et Marie MERCIER de Lachamp. Le fiancé assisté de sa mère et Pierre BONNEFOY son frère cadet, la fiancée de ses père et mère, Antoine CRESPIIN son frère et Génies RICHARD son beau frère d'Estables. Les parents de la fiancée et son frère Antoine et Génies RICHARD son beau frère comme mari d'Isabeau CRESPIIN constituent en dot à la fiancée 1349 L argent. Marguerite CONORT mère du fiancé lui fait donation de la moitié de tous ses biens promettant le restant à la fin de ses jours se réservant 300 L et la faculté de doter ses autres enfants cadets pour droits maternels. Les fiancés sont de simples journaliers.
566	28/06/1749	BONNET Baptiste BONNAL Marianne	Rieutort Ribennes	CM	Baptiste BONNET fils d'Antoine et feu Isabeau DELMAS de Vitrolles p Rieutort et Marie Anne BONNAL fille de feux Pierre et Catherine CRUVEILLER de Ribennes. Le fiancé assisté de son père, Jean VIDAL son beau frère de Chapginies, Jean BONNET son frère premier né de Badaroux, la fiancée d'Antoine CRUVEILLER son grand père, Antoine VALANTIN son oncle, Antoine CRUVEILLER son cousin de Ribennes. Antoine BONNET père du fiancé constitue à son fils 1000 L compris une paire de taureaux, la fiancée se constitue tous ses biens consistant en biens fonds qu'elle a à Ribennes (détail des biens).

521	10/02/1749	BONNET François BOULET Claudine	Ribennes Javols	CM	François BONNET fils de feux Pierre et Louise BEAUFILS de Ribennes et Claudine BOULET fille de feux Jean et Catherine FORESTIER de Javols. Comme personnes libres et majeures , la fiancée assistée de Jacques et Pierre BOULET ses frères et François FORESTIER son cousin germain du Crouzet p Ribennes. La fiancée se constitue tous ses biens qui consistent en la somme de 300 L dus par Jacques BOULET son frère pour ses droits de légitime que son frère s'oblige à lui payer , son frère lui donne une paire de greniers, la fiancée se constitue 30 L dus par Pierre BOULET son frère et 109 L gagnés de son industrie et travail, une robe et un cotillon, un lit composé d'une paillasse et d'une paire de draps. Les fiancés sont de simples journaliers.
339	08/11/1747	BONNET Pierre et CHARBONNEL Marie	St Léger de Peyre	testament	Pierre BONNET et Marie CHARBONNEL mariés de Feybesse p St Léger de Peyre se trouvant d'un âge avancé et en grande partie du temps malades font leur testament. Donnent aux pauvres, pour des messes. Ladite CHARBONNEL donne à Marie RAMADIER sa parente de Recoules pour ses agréables services. Les testateurs donnent à leurs 3 enfants Marianne, Marie et Antoine BONNET leur légitime telle que de droit sur leurs biens, ledit BONNET institue son HU ladite CHARBONNEL son épouse et ladite CHARBONNEL institue HU ledit BONNET son mari à charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants
78	22/02/1746	BOULET Jean OSTY Agnès	Javols St Léger de Peyre	CM	Jean BOULET fils de feux Jean et Marie SALAVILLE d'Orbagnac p Javols et Agnès OSTY fille de Jean et Marguerite LAURANS de Faibes p St Léger de Peyre. La fiancée assistée de ses père et mère, le fiancé de Jean BOULET son frère et Jean ALLO son beau frère d'Orbagnac. Les parents de la fiancée lui donnent tous leurs biens à la réserve de la légitime de leurs autres enfants et 300 L , la faculté d'habiter leur maison et se servir des meubles leur vie durant en cas de séparation et une pension viagère. Inventaire des biens.

534	21/03/1749	BOULET Jean	Ribennes	testament	Jean BOULET journalier de Ganivet p Ribennes malade fait son testament. Ses biens sont de valeur de 200 L. Déclare devoir à Claude FAVIER Sa petite fille fille d'Anne BOULET et Jean Louis FAVIER ... donne à Catherine FAVIER sa petite fille 35 L, à Pierre et Jean FAVIER ses petits enfants de feu Jean Louis et Anne BOULET 15 L, donne à Jean FAVIER frère ... , donne à Jean TICHIT fils à autre Jean et de ladite Anne BOULET et Marie TICHIT frère et sœur 12 L, nomme HU Anne BOULET sa fille femme de Jean TICHIT de Pigeypres Basses.
491	03/11/1748	BOULET Jeanne	Ribennes	testament	Jeanne BOULET fille à Jean de Chassagnes p Ribennes femme de François BONNET malade fait son testament. Sachant avoir eu un enfant de son mariage avec ledit BONNET lui donne 200 L , nomme ses HU Jean BOULET et Jeanne BASTIDE ses père et mère à la charge de payer ses dettes et légats et nourrir et entretenir ledit Jean BONNET son fils jusqu'à l'âge de 17 ans , donne à François BONNET son mari 5 L et à tous ses autres parents 7 sols.
400	13/02/1748	BOUQUET Durand	St Sauveur de Peyre	testament	Durand BOUQUET travailleur journalier d'Aubigeyres p St Sauveur de Peyre malade fait son testament. Donne à tous ses parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Sachant avoir eu de son mariage avec feu Catherine VALY d'Aubigeyres 3 enfants Marie, Agnès et Jehan BOUQUET qui sont encore en bas âge et non en état de gagner leur vie, nomme son HU Pierre BOUQUET son frère de Javols à charge de rendre l'hérédité à l'un de ses 3 enfants quand il le trouvera à propos et régler leur légitime aux autres .
153	08/07/1746	BRASSAC Catherine	St Sauveur de Peyre	testament	Marie ESTEVENON veuve de Jean JULIEN de Peyreviole p St Sauveur de Peyre déclare que l'an 1740 le 17/6 la veuve de Jean JULIEN attaquée de maladie corporelle aurait fait appeler le prêtre et prier de St Sauveur pour lui administrer les sacrements et faire son testament. Catherine BRASSAC veuve de Jean JULIEN de Peyreviole P St Sauveur de Peyre donne 15 L pour des messes et litanies, donne à Jean Antoine JULIEN son fils cadet 100 L , donne à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Jean JULIEN son fils aîné

299	05/07/1747	BRINGER Jean Pierre BARNIER Isabeau	Lachamp Grandrieu	CM	Jean Pierre BRINGER fils de feu Jean et Catherine FORESTIER de Montchiroux p Lachamp et Isabeau BARNIER fille de feux Jean et Jeanne PLANTIN de (Montanaguet) p Grandieu. Le fiancé assisté de sa mère, d'Etienne BRINGER son frère , la fiancée comme majeure de 25 ans assistée de Jean BOULAT de Pigeyses Hautes son maître actuel et François DELMAS qu'elle s'est choisi comme curateur.
137	12/06/1746	BRINGER Pierre	Lachamp	testament	Etienne BRINGER de Montchiroux p Lachamp expose que Pierre BRINGER son frère travailleur dudit lieu dangereusement malade a fait le 10 décembre dernier son testament devant le curé venu lui administrer les sacrements. Donne aux prêtres pour des messes, donne à Isabeau BRINGER sa sœur mariée à Pigeyses Hautes ..., à Jean Pierre BRINGER son frère 120 L que lui doit sa mère, plus lui donne 120 L que lui doit Jean BRINGER son frère de Gazels, donne à Marguerite BRINGER sa sœur 11 setiers seigle que lui doit Etienne BRINGER son frère plus 24 L que lui doit Jean DELMAS de Lachamp, plus 24 L que lui doit Etienne FORESTIER de Montchiroux , nomme HU Etienne BRINGER son frère aîné .
404	17/02/1748	BROS Marguerite veuve Etienne ALLO	St Léger de Peyre	testament	Marguerite BROS veuve d'Etienne ALLO originaire des Cayres habitant Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Jeanne ALLO sa fille mariée à Jean SAINT LEGER. Sépulture au cimetière de la chapelle Notre Dame de Recoules. Donne pour des messes et litanies. Donne à Marie GRAS sa petite fille des Cayres 80 L , institue son HU Jeanne ALLO sa fille à la charge de satisfaire ci-dessus.
71	10/02/1746	BRUGERON Etienne MEISSONNIER Marianne	St Sauveur de Peyre St Léger de Peyre	CM	Etienne BRUGERON fils de feux Jean Antoine et Catherine BOISSONNADE de la Randèche p St Sauveur de Peyre et Marianne MEISSONNIER fille de Antoine et Catherine CHARDENOUX de Fraissinet p St Léger de Peyre. Le fiancé assisté de Jeanne CHARBONNIER sa tante et Jean BRUGERON son frère cadet, la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent en dot 1849 L , Jeanne CHARBONNIER tante du fiancé lui donne 99 L .

401	16/02/1748	BRUNEL Jean TICHIT Isabeau	St Gal Ribennes	CM	Jean BRUNEL fils à Pierre et feu Catherine OZIOL de Choisinets p St Gal et Isabeau TICHIT fille de feu Jacques et Agnès PROUHEZE de Combettes p Ribennes. Le fiancé assisté de son père, Jacques TICHIT son beau frère des Pigeyses Basses ,la fiancée de Jean TICHIT son frère aîné des Combettes. Jean TICHIT frère aîné de la fiancée lui constitue 150 L de droits de légitime.
392	30/01/1748	BRUNEL Privat BASTIDE Marie veuve de Jean (ITIER ?)	Les Laubies Lachamp	CM	Privat BRUNEL fils de feu Michel et Catherine GIGNAC d'Arifates p Les Laubies et Marie BASTIDE veuve de Jean (ITIER ? TITGER ou TITYER) Fille de Pierre BASTIDE et feu Isabeau DURAND de Montchiroux p Lachamp. Le fiancé assisté de Guillaume BRUNEL son frère aîné d'Arifates , Jean Antoine REVERSAT son maître de Pigeyses Basses p Ribennes. Pierre BASTIDE père de la fiancée a donné tous ses biens à sa fille lors de son premier mariage se réservant l'usufruit et 150 L et son habitation dans la maisons sa vie durant. Détail des biens qui sont dans la maison.
247	19/03/1747	CEVENE Etienne	St Léger de Peyre	testament	Etienne CEVENE second du nom fils à autre Etienne tisserand de Recoules p St Léger de Peyre assisté de son père, déjà avancé en âge et atteint de maladie corporelle fait son testament. Sépulture au cimetière de la chapelle Notre Dame de Recoules. Donne pour des messes, aux pauvres de la paroisse . Donne à Jeanne MERCIER son épouse une pension et son habitation dans la maison... , nomme HU Etienne CEVENE troisième du nom son frère.
324	15/10/1747	CONORT Pierre	Ste Colombe de Peyre	testament	Pierre CONORT prêtre de Las Fons p Ste Colombe de Peyre dans son vieux âge fait son testament. Donne à Marianne, Marie et Isabeau CONORT ses trois petites nièces de Las Fons 100 L à chacune, à Pierre (SERVANT?) du Py son petit neveu et filleul 100 L , charge son héritier de lui faire dire des messes pour 100 L, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Pierre CONORT son petit neveu de Las Fons à charge de satisfaire au contenu de ce testament.

343	09/11/1747	COURNUT Louis veuf RAMADIER Marguerite	La Chaze	CM	Louis COURNUT veuf fils de Philip et feu Antoinette DOUSSIÈRE du Monteil p La Chaze et Marguerite RAMADIER fille de Vidal et Catherine SARRAZIN de Las Fons p La Chaze. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de ses père et mère, Pierre COURNUT Son beau frère mari de Jeanne RAMADIER.
264	04/05/1747	CROUZET Etienne	Chalier 15	testament	Etienne CROUZET masson originaire de Loubaresse P Chaliers diocèse de St Flour se trouvant présent à Chabannes p Javols attaqué de maladie corporelle fait son testament. Donne à Marguerite CROUZET sa sœur femme de Pierre SEGUIN de Loubaresse 33 L, à Pierre CROUZET son frère dudit lieu 30 L et son habit neuf, donne à ? ses nièces filles de Pierre CROUZET de Loubaresse 10 L, à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Cécile CROUZET sa nièce fille de Pierre CROUZET dudit Loubaresse.
68	09/02/1746	CRUEIZE Joseph BALES Marie	Ribennes	CM	Joseph CRUEIZE fils de Pierre et Jeanne DELAIR et Marie BALES fille de feu Charles et Marie BESSIERE tous de Chassagnes p Ribennes. Le fiancé assisté de ses père et mère, la fiancée de sa mère et Jean BALES son oncle de Chassagnes et Etienne BALES son cousin de Fumas. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
234	04/02/1747	CRUEIZE Jean BONNET Marie	Rieutort Estables	CM	Jean CRUEIZE journalier du Bouchet p Rieutort fils de feu Joseph et Jeanne PEPIN et Marie BONNET fille de feu Jean et Marguerite PEPIN d'Estables. Procédant comme personnes libres et majeures. Les fiancés sont des travailleurs journaliers.
173	10/09/1746	DAVID Pierre MOULIN Marguerite	St Léger de Peyre Ribennes	CM	Pierre DAVID travailleur journalier fils d'autre Pierre DAVID et Jeanne VEYRON mariés de St Léger de Peyre et Marguerite MOULIN fille de Jean MOULIN et Jeanne DOUSSIÈRE mariés du Bouchet p Ribennes. Assistés de leurs père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent 60 L. La fiancée se constitue 20 L gagnés de son travail et industrie, une robe étoffe de pays, un tour à filer. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de leurs biens avec les charges et dettes comme légitime de Jeanne DAVID leur fille qu'ils se réservent de régler, se réservent leur habitation dans leur maison pendant leur vie et de se servir des meubles et 3 L.

387	22/01/1748	DELMAS Jean TICHIT Jeanne	Javols Ribennes	CM	Jean DELMAS fils à autre et Antoinette TROCELLIER de la Bessière p Javols et Jeanne TICHIT fille de feu François et Marguerite BOULET d'Arbouroux p Ribennes. Le fiancé assisté de ses père et mère, la fiancée de Jean CHABANETTE , Jean Antoine BOULET et Noël TICHIT ses oncles et frères. La fiancée se constitue 299 L, une robe et un cotillon étoffe de pays , Jean BOULET donne à sa nièce fiancée 100 L , les parents du fiancé lui donnent la moitié de leurs biens promettant le restant à la fin de leurs jours avec la moitié des charges et fixent la légitime de Pierre DELMAS leur fils cadet à 199 L 12 sols .
111	05/05/1746	DELMAS Etienne GALTIER Marguerite	Fontans Lachamp	CM	Etienne DELMAS fils de Jean Pierre et Anne MALIGE de la Roche Boirelac p Fontans et Marguerite GALTIER fille de feu Jean et François CHASSEFEYRE de Lachamp. Le fiancé assisté de son père ayant pouvoir verbal de son épouse, la fiancée de sa mère et Guillaume GALTIER son frère .Les fiancés sont de simples journaliers. La mère de la fiancée lui constitue 75 L.
525	21/02/1749	DELMAS François	St Léger de Peyre	testament	François DELMAS travailleur journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Nomme ses HU Marianne GROLIER son épouse et Michel DELMAS son frère de Feybesses pour régir son hérité et l'employer à nourrir et entretenir ses 3 enfants avec pouvoir de rendre cette hérité à l'un d'entre eux.
54	19/01/1746	ESTEVENON Jean BOUCHARD Marie	St Sauveur de Peyre St Léger de Peyre	CM	Jean ESTEVENON fils de Pierre et Marie GRAS d'Aubigeyres p St Sauveur de Peyre et Marie BOUCHARD fille d'Antoine et Louise PLANCHON des Faux p St Léger de Peyre. Assistés de leurs père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent 700 L, 4 brebis de port avec leurs agneaux, un lit garni de couverte, linceuls , garde paille, deux robes avec leur jupe, une bague or. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de tous leurs biens.

543	21/04/1749	FEYBESSE Jean	st léger de Peyre	testament	Jean FEYBESSE originaire de Recoules p St Léger de Peyre rentier du Sr OSTY malade fait son testament. Donne pour des messes, la chapelle ND de Recoules, aux pauvres de la paroisse. Sachant avoir 3 enfants Anne de son premier mariage avec Jeanne ANTONY et Pierre et Isabeau du second mariage avec Anne VINHAL, leur donne telle légitime que de droit. Nomme son HU Pierre FAYBESSE son fils et de Anne VINHAL .
497	18/12/1748	FORESTIER Jean	Lachamp	testament	Jean FORESTIER travailleur journalier de Combemary p Lachamp malade fait son testament. Nomme son HU Marie FORESTIER sa fille à la charge de donner leur habitation dans la maison de Combemary à ses 3 autres enfants cadets Jean , Jeanne jeune et Jean Baptiste FORESTIER auxquels il donne telle légitime que de droit.
237	12/02/1747	FOURNIER Blaise	Ribennes	testament	Blaise FOURNIER travailleur journalier de Ganivet p Ribennes dans son vieux âge atteint de maladie corporelle fait son testament. Sachant avoir marié feu Marianne FOURNIER sa fille et de feu Anne PAGES son épouse avec feu Jacques ASTRUC CM reçu par moi notaire, leur a donné la moitié de ses biens et promis le restant à la fin de ses jours sous réserves, donne à Jean FOURNIER son fils et François FOURNIER son autre fils et de ladite feu Anne PAGES 100 L , donne à Jeanne FOURNIER sa fille et de ladite feu PAGES 200 L dont la moitié pour gages ,veut qu'ils puissent habiter dans la maison jusqu'à ce qu'ils se retirent ailleurs et considérant encore le jeune âge de Jean , Jeanne et Marianne ASTRUC ses petits enfants desdits Jacques ASTRUC et Marianne FOURNIER ses beau fils et fille le testateur leur nomme pour tutrice et administratrice Jeanne FOURNIER sa fille leur tante à condition qu'elle puisse jouir des biens du testateur et de feu Anne PAGES. Déclare diverses obligations.

259	21/04/1747	GAILHARD Etienne	St Sauveur de Peyre	testament	Etienne GAILLARD travailleur journalier de Laval p St Sauveur de Peyre attaqué depuis 2 ou 3 ans de maladie corporelle fait son testament. Sépulture au cimetière de St Sauveur au tombeau de ses prédécesseurs et les honneurs funèbres faits par Catherine MICHEL sa femme. Donne et lègue à Jean et Louise GAILLARD ses fils et fille de ladite MICHEL 600 L argent à ladite Louise et 500 L à Jean. Veut que ses enfants soient nourris et entretenus dans sa maison en travaillant de leur possible, nomme son HU Etienne GAILLARD son autre fils de ladite MICHEL son épouse dudit lieu à charge de satisfaire ci-dessus. Veut que sa femme puisse demeurer dans sa maison et se servir des meubles jusqu'à son décès et lui donne une pension viagère de deux setiers bled seigle par an, bois au bûcher, pourceau salé, six livres beurre, robe chaque année, une chemisette et un cotillon de deux en deux ans, une chemise de toile chaque année.
290	23/06/1747	GAILLARD Jean MARCON Marianne	St Léger de Peyre Les Laubies	CM	Jean GAILLARD fils de feu autre Jean et Isabeau PAGES des Gratoux p St Léger de Peyre et Marianne MARCON fille de feu Antoine et Marie AMOUROUX d'Arifates p Les Laubies. Le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de sa mère, Jean et Antoine MARCON ses frères d'Arifates. La mère de la fiancée lui constitue 300 L, la fiancée se constitue de son chef 130 L gagnés de son travail.
74	11/02/1746	GRANET Pierre ITIER Marianne	St Léger de Peyre	CM	Pierre GRANET fils de Jean et feu Jeanne MEISSONNIER de Ste Lucie p St Léger de Peyre et Marianne ITIER fille de Etienne et Catherine BRUN d'Espères p St Léger de Peyre. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent en dot 1300 L, 5 brebis, 1 agneau, 2 moutons, un lit garni, une velle une génisse, deux habits étoffe de pays. Jean GRANET père du fiancé lui fait donation de tous ses biens se réservant de pouvoir doter ses autres enfants et une pension viagère et annuelle de 4 setiers bled seigle, lard salé, beurre, fromage, ...

452	18/06/1748	GRAS Jacques	Ste Colombe de Peyre	testament	Jacques GRAS travailleur journalier mari de feu Antoinette RAYNAL fille et donataire de ses père et mère de Ste Colombe de Peyre malade fait son testament. Lègue à Jacques, Jean et Marguerite GRAS ses 3 enfants de ladite feu Antoinette RAYNAL sa femme 30 L ; lègue à Jacques, autre Jacques, Barthélémy , Jeanne, Marguerite, Antoine, Marie et Marguerite GRAS ses 8 enfants de son second mariage et de ladite Jeanne BOUCHARENC sa seconde femme tel légat que de droit ainsi qu'au posthume éventuel. Rend le fidei comis de sa première femme à Jacques GRAS son premier fils. Nomme son HU ledit Jacques GRAS son fils héritier de sa première femme.
60	02/02/1746	GRAS Jean MEISSONNIER Marguerite	St Sauveur de Peyre Javols	CM	Jean GRAS fils de Jean et feu Marie MERCIER de Chanteduc p St Sauveur de Peyre et Marguerite MEISSONNIER fille de Antoine et Isabeau BOUQUET de Longuessagne p Javols. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de ses père et mère et André BOUQUET son cousin de Regimbal. Les parents de la fiancée lui constituent 300 L .Citée feu Catherine BOUQUET tante de la fiancée. Le père du fiancé lui donne la moitié de tous ses biens et promet le restant à la fin de ses jours se réservant l'usufruit et 200 L. Les fiancés sont de simples journaliers.
421	02/03/1748	GRAS Marguerite	Javols	testament	Marguerite GRAS fileuse de laine de la Bessière p Javols malade fait son testament. Donne à Jean TICHIT son neveu de Combettes p Javols 49 L , nomme son HU Isabeau PANTEL sa nièce femme de Pierre CHABANON rentier de Marie MONTEIL de la Bessière p Javols.
135	11/06/1746	GRAS Marianne	St Sauveur de Peyre	testament	Marianne GRAS fille de feu Antoine GRAS et Catherine ESTEVENON originaire de Chanteduc p St Sauveur de Peyre habitant à présent à St Sauveur de Peyre malade de maladie corporelle fait son testament. Veut être ensevelie au cimetière de St Sauveur et que les honneurs funèbres soient faits par portions égales par ses deux frères et héritiers ci après nommés. Donne pour des messes, donne à Victor GRAS son frère cadet de St Sauveur 25 L, à tous ses autres parents et prétendants 5 sols, nomme HU par portions égales Jean Antoine et Jean GRAS ses frères demeurant à présent à St Sauveur.

556	24/05/1749	GRIMAL Jeanne femme de Jean BRUN	st léger de Peyre	testament	Jeanne GRIMAL femme de Jean BRUN travailleur journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Donne à tous ses parents et prétendants à ses biens 15 sols à se partager, nomme HU Jean BRUN son mari.
434	17/05/1748	GROLIER Pierre	Lachamp	testament	Pierre GROLIER sabotier journalier de la Fage p Lachamp malade fait son testament. Donne aux pauvres de la paroisse , aux capucins de Marvejols, au prêtre de Lachamp pour des messes, à Marie GROLIER femme de Jean BOISSONNADE sa fille des Vernets outre ce qu'il lui a constitué lors de son CM 90 L, à Catherine GROLIER sa fille femme de Jean GLEIZE du Mazel 40 L outre ce qu'il lui a constitué lors de son CM , à Jeanne GROLIER sa fille femme de Jean BRINGER du Mas de Gazy 40 L outre ce qu'il lui a constitué lors de son CM , à Marianne, Anne et Marie GROLIER ses autres filles de Marie BASTIDE son épouse 400 L payables lorsqu'elles auront l'âge de se marier, à Marie BASTIDE son épouse donne une pension viagère annuelle (détail) donne à Marianne GROLIER sa fille sa demeure dans sa maison sa vie durant , à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Pierre GROLIER son fils de la dite BASTIDE à charge de satisfaire ci-dessus.
104	24/04/1746	HUGUET Antoinette	Le Buisson	testament	Antoinette HUGUET fileuse de laine fille de Adam HUGUET du Buisson malade de maladie corporelle fait son testament. Donne audit HUGUET son père 10 L, donne à Michel et Marguerite HUGUET ses frère et sœur dudit lieu 2 sols, nomme son HU Joseph HUGUET son autre frère du Buisson.
97	03/04/1746	JAFFUEL Jean	Ribennes	testament	Jean JAFFUEL tisserand journalier du Crouzet p Ribennes âgé incommode de sa santé fait son testament. Donne 150 L aux prêtres de Ribennes pour des messes, donne aux pauvres deux seitiers bled seigle, donne à tous ses parents 5 sols à se partager, nomme HU Anne ATGER son épouse

150	08/07/1746	JULIEN Jean	St Sauveur de Peyre	testament	Marie ESTEVENON veuve et héritière fiduciaire de Jean JULIEN de Peyreviole p St Sauveur de Peyre déclare que ledit Jean JULIEN travailleur journalier malade aurait fait appeler le prêtre et prieur de St Sauveur pour lui administrer les sacrements et fait son testament le 09/07/1740. Donne aux prêtres de st Sauveur 5 L pour des messes, donne à Jean Antoine, Marie, Jeanne JULIEN ses enfants telle légitime que de droit, à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Marie ESTEVENON sa femme à charge de rendre l'héritage à l'un de leurs enfants , donne à ladite Marie ESTVEVENON la somme de 300 L et une pension viagère de 3 setiers bled seigle, herbes au jardin, bois au bûcher, quand sa femme aura rendu l'hérédité. Inventaire des biens. Cité Pierre ESTEVENON son beau père, Jean Antoine JULIEN son frère
360	28/11/1747	LACAN (ou LACAS)Claude	St Sauveur de Peyre	testament	Claude LACAN(LACAS) journalier de St Sauveur de Peyre malade fait son testament. Donne à tous ses parents 5 sols à se partager. Nomme HU Marianne ? Sa femme à charge de rendre son hérédité à l'un de leurs enfants Marie, Jeanne, Pierre, Paul, Anne, Antoinette et Marie Jeanne leurs 7 enfants et de pouvoir doter les autres suivant la valeur de ses biens. Déclare devoir diverses sommes.
53	19/01/1746	LAPORTE Sébastienne	Fontanes p St Sauveur de Peyre	cession	Sébastienne LAPORTE veuve d'Antoine MONTANIER de Fontanes p St Sauveur de Peyre cède à Marianne LAPORTE veuve de Jean RIEUTORT de Lestache p St Sauveur tous ses droits et prétentions qu'elle peut prétendre sur les biens de feu Etienne LAPORTE leur frère de Lestache décédé ab intestat.
267	09/05/1747	LAURAIRE Louise	Rieutort	testament	Louise LAURAIRE fileuse de laine femme de Pierre BONNET tisserand de la Vessière p Rieutort malade fait son testament. Donne pour des messes 25 L , donne à Pierre BONNET frère de son mari , aux pauvres de la paroisse 20 L, à Pierre LAURAIRE son frère de Vitrolles 30 L, nomme HU Pierre BONNET son mari à charge de rendre l'hérédité à autre Pierre BONNET fils de son héritier et au cas où il décéderait sans recevoir l'hérédité de son père, veut que soit donné aux pauvres de la paroisse 20 L.

69	09/02/1746	MACARY Julien	Ribennes	vente	Julien MACARY mari de Marianne CRESPIE de Chassagnes p Ribennes a vendu à Pierre TICHIT mari de Louise PLANCHON un pré pour 26 L
92	27/03/1746	MALAVIELLE Françoise	Ribennes	testament	Françoise MALAVIELLE femme de Jean Louis MEISSONNIER tisserand de Pigeys Basse p Ribennes malade fait son testament. Donne aux prêtres de Ribennes pour des messes, aux pauvres de la paroisse, donne et lègue aux deux enfants qui ne seront pas héritiers dont l'un de son premier mariage avec feu Jean Pierre VANEL son mari appelés Pierre VANEL et les autres deux de son mariage avec Jean Louis MEISSONNIER appelés Jeanne et Jean Louis MEISSONNIER telle légitime que de droit. Nomme son HU Jean Louis MEISSONNIER son mari à charge de rendre l'hérédité à l'un de ses 3 enfants. Citée Françoise MALAVIELLE sa sœur cadette et servante à qui elle donne des habits. Charge son mari de nourrir et entretenir Pierre TICHIT oncle de la testatrice.
195	23/10/1746	MARGIER Jean ROCHER Marguerite	Javols St Sauveur de Peyre	CM	Jean MARGIER veuf fils de feux Jacques et Jeanne BOULET d'Arbouroux p Javols et Marguerite ROCHER fille de feu Antoine et Antoinette BROULHET de Aubigeyres p t Sauveur de Peyre. Le fiancé assisté de Jean Baptiste BOULET d'Orbagnac, la fiancée de sa mère, Pierre ROCHER son frère aîné d'Aubigeyres, autre Pierre ROCHER son oncle du même lieu. Pierre ROCHER constitue 350 L à sa sœur.
133	11/06/1746	MARQUES Louis	St Sauveur de Peyre	testament	Louis MARQUES travailleur journalier de St Sauveur de Peyre dans son vieux âge et atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne pour des messes, donne à Antoinette MARQUES sa fille femme de Guillaume MATHIEU demeurant à présent à St Sauveur outre ce qu'il lui a donné lors de son CM 30 L, donne à tous ses autres parents et prétendants 5 sols à se partager, nomme son HU César MARQUES son fils et de feu Catherine FOURNIER sa femme.
409	24/02/1748	MARQUES Louis	St Sauveur de Peyre	testament	Louis MARQUES journalier de St Sauveur de Peyre malade fait son testament. Donne à Guillaume MARQUES son frère de St Sauveur 50 L, donne pour des messes, nomme son HU Antoine MARQUES son frère travailleur de St Sauveur.

557	25/05/1749	MARQUES Pierre	Ste Colombe de Peyre	testament	Pierre MARQUES travailleur journalier de Contrandès p Ste Colombe de Peyre malade fait son testament. Donne à Jan Baptiste MARQUES son fils cadet 300 L, nomme son HU Marie LAURENS son épouse à charge de rendre l'hérédité à Jacques MARQUES son autre fils aîné lorsqu'il se mariera ou aura 25 ans.
509	24/01/1749	MEISSONNIER Antoine PROUHEZE Marie	St Léger de Peyre Ribennes	CM	Antoine MEISSONNIER fils de Jean et Marie BESSIERE originaire de Recoules p St Léger de Peyre et Marie PROUHEZE de Ribennes fille de feu Pierre et Catherine VALY , le fiancé assisté de Jean BALES son cousin, la fiancée de Jacques et Jean PROUHEZE ses oncles paternels. Jean PROUHEZE oncle paternels de la fiancée de Bois Bertrand p Javols déclare avoir reçu de Jacques PROUHEZE son frère 155 L qu'il cède à la fiancée , Jacques PROUHEZE oncle de la fiancée comme procureur fondé de Catherine VALY mère de la fiancée et comme héritier de feu Pierre PROUHEZE père de la fiancée rend à sa nièce fiancée l'hérédité de son père (détail des biens)
65	04/02/1746	MOULIN Pierre MOULIN Isabeau	St Léger de Peyre	CM	Pierre MOULIN fils de feux autre et Marie PICQ et Isabeau MOULIN jeune fille de feu Jean et Jeanne DAUDE tous de St Léger de Peyre. Le fiancé assisté de Jean MOULIN son frère aîné, la fiancée de sa mère, de Pierre et autre Pierre MOULIN ses frères. Jeanne DAUDE donne à sa fille pour partie de ses droits de légitime un petit champ au quartier de Lescure sous la réserve de la jouissance d'icelui sa vie durant. La fiancée se constitue 349 L, un seau cuivre, une petit chaudron.
203	18/11/1746	OZIOL Baptiste MAGNE Marie	Lachamp Javols	CM	Baptiste OZIOL fils de Guillaume et Catherine (JOUVENEL ?) de Champagnac p Lachamp et Marie MAIGNE fille de feu Jacques et Antoinette MALABOUCHE du Moulin de Longuessagne p Javols. Le fiancé assisté de son père et Jean OZIOL son oncle de Lachamp, la fiancée de sa mère. Antoinette MALABOUCHE héritière de feu Jacques MAGNE son mari à la charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants Marie , Jean et Pierre MAGNE , rend l'hérédité à ladite Marie sa fille fiancée et donne à ses frères leur légitime telle que de droit se réservant 150 L et la faculté de demeurer dans leur maison jusqu'à son décès.

328	19/10/1747	PANTEL Marie	Javols	testament	Marie PANTEL fille à feu Pierre PANTEL pauvre fille fileuse de laine de la Bessière p Javols malade fait son testament. Donne à Marguerite BRECHET sa nièce fille de Jean BRECHET et Marguerite PANTEL de Vareilles 30 L ,à Etienne CHABANON fils à Pierre et Isabeau PANTEL son neveu de la Bessière 100 L , à tous ses autres parents 5 sols à se partager, institue son HU Isabeau PANTEL sa sœur femme de Pierre CHABANON de la Bessière.
511	26/01/1749	PASCAL André TUZET Marianne	Ribennes	CM	André PASCAL veuf fils de feux André et Marie ARZALIER du Crouzet et Marianne TUZET fille de André et Catherine ATGER du Mazel p Ribennes. Le fiancé comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent en dot la somme de 300 L, une génisse de 2 ans , des habits. Les fiancés sont de simples journaliers.
485	18/10/1748	PASCAL Archange	Ribennes	testament	Archange PASCAL travailleur journalier de Ribennes malade fait son testament . Donne à tous ses parents 5 sols. Nomme son HU Marie BROULHET son épouse à charge de rendre l'hérité à l'un de ses deux fils Julien et François PASCAL et de ladite BROULHET.
185	08/10/1746	PASCAL Jeanne	Ribennes	testament	Jeanne PASCAL fille à Jean travailleur journalier originaire d'Albières demeurant au Crouzet p Ribennes malade fait son testament. Donne à Marie, Marianne et Isabeau PASCAL ses sœurs 5 sols à chacune, nomme son HU Antoinette PASCAL sa sœur du Crouzet.
47	14/01/1746	PLAN Louis ESTEVENON Isabeau	St Sauveur de Peyre	CM	Louis PLAN fils de Antoine et Marie ALLO et Isabeau ESTEVENON fille de Pierre et Marie GRAS tous d'Aubigeyres p St Sauveur de Peyre. Assistés de leurs père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent 1100 L , 4 brebis de port avec leurs agneaux , une velle . Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de tous leurs biens et promettent le restant à la fin de leurs jours, se réservant l'usufruit. Cité Guillaume PLAN frère du fiancé.

178	28/09/1746	PLANCHON Guillaume	Javols	testament	Guillaume PLANCHON travailleur journalier de la Bessière p Javols dans son vieux âge et malade de maladie corporelle fait son testament. Donne et lègue à Pierre PLANCHON son fils marié demeurant pour rentier au lieu de Chabanes p Aumont 60 L argent, donne à Joseph , François et autre François PLANCHON ses trois autres fils de feu Jeanne MONTANIER son épouse pareille somme de 60 L. Donne à ? PLANCHON sa fille femme de Jean (en blanc) 5 sols, à tous ses autres parents et prétendants 5 sols à se partager. Nomme son HU Marie PLANCHON sa fille femme de Jean SEGUIN.
397	07/02/1748	PLANCHON Jacques veuf TRAUCHESSEC Marie	St Léger de Peyre Ribennes	CM	Jacques PLANCHON veuf fils de Vital et Antoinette BOULET de Recoules p St Léger de Peyre et Marie TRAUCHESSEC fille de Julien et Marie PASCAL originaire de la Bessière p Ribennes demeurant depuis plusieurs années à Cheminades p Ribennes . Ledit Julien TRAUCHESSEC et Jean Pierre TRAUCHESSEC frère aîné de la fiancée constituent à la fiancée 800 L ; la fiancée se constitue 463 L . Les parents du fiancé ont fait une donation à leur fils lors de son premier mariage avec Marie MERCIER et la ratifient.

334	28/10/1747	PLANCHON Jean Pierre	St Léger de Peyre	testament	Jean Pierre PLANCHON journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Sépulture au cimetière de la Chapelle Notre dame de Recoules. Donne 300 L aux pauvres et 150 l pour des messes, et sachant avoir 4 enfants de Marguerite TRAUCHESSEC son épouse Etienne, Antoine, Marianne et autre Etienne PLANCHON il leur donne ensemble et au posthume telle légitime que de droit qu'ils pourront prétendre sur ses biens payables par son héritier bas nommé lorsqu'ils se marieront ou qu'il sera trouvé à propos , voulant qu'ils soient nourris et entretenus dans sa maison suivant la portée de ses biens , donne à ? sa mère 30 L, à Marguerite TRAUCHESSEC sa femme une pension annuelle et viagère de 4 setiers bled seigle et 30 L, son habitation dans la maison et la faculté de se servir des meubles, jardin, bois , 15 L beurre, 15 L fromage, chair pourceau salée, robe, chemise ... lorsque sera rendue son hérédité à l'un de leurs enfants , donne à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme son HU Antoine PLANCHON son frère prêtre et ladite TRAUCHESSEC son épouse pour conjointement administrer et régir ses biens qu'ils seront tenus de rendre à Etienne PLANCHON son fils aîné lorsqu'il aura l'âge de 25 ans. Cité Julien TRAUCHESSEC son beau père.
-----	------------	-------------------------	----------------------	-----------	--

358	21/11/1747	PLANCHON Jean Pierre	St Léger de Peyre	testament	Jean Pierre PLANCHON travailleur journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Donne 300 L pour des messes. Sachant avoir 4 enfants de Marguerite TRAUCHESSEC sa femme Etienne, Marianne, Antoine et autre Etienne PLANCHON leur donne ainsi qu'au posthume telle légitime que de droit à payer par son héritier bas nommé, voulant que jusque là ils soient nourris et entretenus dans sa maison suivant la portée de ses biens, donne à Marguerite RAMADIER sa mère 30 L et à ladite TRAUCHESSEC une pension annuelle et viagère de 4 seitiers bled seigle et 30 L par an en cas de séparation, beurre , fromage, pourceau salé, un habit de 3 en 3 ans composé d'une robe et une jupe drap de pays, jardin, bois, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme son HU Antoine PLANCHON prêtre son frère et ladite TRAUCHESSEC son épouse et Jacques PLANCHON son oncle des Faux pour conjointement régir son hérité et la rendre audit Etienne PLANCHON son fils aîné lorsqu'il aura 25 ans ou plus tôt s'ils le trouvent à propos, voulant qu'en cas ledit Etienne PLANCHON son fils aîné voudrait ... contre leur volonté ils puissent choisir tel autre de leurs enfants que bon leur semblera, les mâles préférés aux filles et que ledit PLANCHON voudrait entrer dans l'état ecclésiastique, ils puissent choisir l'un de ses autres enfants tel que bon leur semblera.Cité Julien TRAUCHESSEC son beau père et Jean Baptiste SA... son neveu ? .
457	27/06/1748	PLANCHON Jeanne femme de Jacques GROLIER	st Léger de Peyre	testament	Jeanne PLANCHON femme de Jacques GROLIER tisserand de Recoules p St Léger de Peyre demeurant à présent pour rentiers à la métairie de Mr du Crouzet p Ribennes malade fait son testament. Sépulture au cimetière de la chapelle Notre Dame de Recoules. Donne à tous ses parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Jacques GROLIER son mari auquel elle donne 100 L à charge de rendre l'hérité à l'un de leurs 4 enfants et doter les autres.

109	03/05/1746	PORTAL Jean	St Léger de Peyre	testament	Jean PORTAL tisserand d'Espères p St Léger de Peyre âgé et malade fait son testament. Sachant que ses biens consistent aux réserves faites lors du CM de Jean PORTAL son fils d'Isabeau BLACHAS reçu par M° DOLADILLE, donne aux prêtres de la paroisse 50 L pour des messes, donne à Pierre, Jean, Etienne et autre Jean PORTAL ses fils de ladite feu Isabeau BLACHAS 50 L, donne par même droit à Jacques PORTAL son fils cadet 90 L, donne à Catherine PORTAL femme de Pierre FAVIER d'Espères et Marie PORTAL femme de Pierre RANVIER 5 sols à se partager, donne à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Jean PORTAL son fils aîné et donataire à la charge de payer les légats.
52	18/01/1746	POUGET Pierre RIEUTORT Jeanne	St Léger de Peyre St Sauveur de Peyre	St CM	Pierre POUGET veuf fils de Jean et Catherine HUGONNET de St Léger de Peyre et Jeanne RIEUTORT fille de feu Jean et Marianne LAPORTE du Mas de Lestache p St Sauveur de Peyre. Le fiancé comme personne libre, la fiancée assistée de sa mère, de Magdeleine ROUFFIAC son ayeule maternelle, Jacques CHASSARIC son beau frère. La mère de la fiancée lui constitue 950 L, lit garni, couverture, linceuls, robes, Magdeleine ROUFFIAC sa grand mère lui donne 50 L.
86	17/03/1746	POURCHER Marguerite	St Léger de Peyre	testament	Marguerite POURCHER femme d'Antoine ROCHE tisserand de Recoules p St Léger de Peyre malade de maladie corporelle fait son testament. Donne à Marguerite BALES sa cousine et filleule de Recoules 50 L, donne à Antoine ROCHE son mari la jouissance de sa maison et jardin jusqu'à son décès, donne à Antoine ? Jeune son filleul de Recoules 30 L, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Etienne BALES.
371	04/01/1748	PROUZET Philippe femme de BONNATERRE Pierre	St Sauveur de Peyre	testament	PROUZET Philippe femme de BONNATERRE Pierre de St Sauveur de Peyre malade fait son testament. Donne à sa fille Marie BONNETERRE, nomme HU Pierre BONNETERRE son mari à la charge de rendre l'hérédité à leur fille Marie.

367	18/12/1747	RAMADIER Marie	St Léger de Peyre	testament	Marie RAMADIER fileuse de laine de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Donne à Pierre RAMADIER son frère 150 L et pareil à Jeanne RAMADIER sa sœur femme d'Etienne VEYRON du Mazel, à Marie RAMADIER sa nièce fille de feu Pierre son frère 40 L, nomme son HU Etienne RAMADIER son frère prêtre et curé de ? diocèse d'Alès.
529	12/03/1749	RAYNAL Antoinette femme de Jean ou Jacques GRAS	Ste Colombe de Peyre	testament	Jacques GRAS originaire de la Chaze demeurant à présent à Ste Colombe demande que l'on enregistre le testament de Antoinette RAYNAL sa mère femme de Jacques GRAS travailleur journalier de la Chaze du 18/01/1730 . Messes, legs aux pauvres. Donne à Jacques, Jean et Marguerite GRAS ses 3 enfants dudit GRAS son mari 150 L à chacun et à ladite Marguerite GRAS 299 L et ses robes et jupes, donne à Jacques GRAS de la Chaze son beau père un seitier bled seigle de pension annuelle , à tous ses autres parents 5 sols à se partager , nomme son HU Jacques GRAS son mari à charge de payer les légats et rendre l'hérédité à l'un de ses 3 enfants.
405	21/02/1748	ROCHEVALIER Etienne ALLO Jeanne	Montrodat Ribennes	CM	Etienne ROCHEVALIER fils de feux Jean et Marie BESSIERE de Montrodat et Jeanne ALLO fille de Pierre et Marguerite RANVIER de Laubespain p Ribennes. Le fiancé de son oncle maternel et Pierre ROCHEVALIER son oncle paternel de Montrodat, la fiancée de son père et Jean ALLO de Combettes. Les parents de la fiancée lui constituent 550 L, une robe étoffe de pays et un cotillon, une couverture et une paire de linceuls.
531	12/03/1749	ROUX Marguerite femme de Pierre BALES	St Léger de Peyre	testament	Marguerite ROUX femme de Pierre BALES travailleur journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade de maladie corporelle fait son testament. Messes. Donne à Catherine ARZALIER sa nièce fille de Baptiste ARZALIER maréchal ferrant de Marvejols ... nomme HU Pierre BALES son mari.
555	21/05/1749	ROUX Marie	st léger de Peyre	testament	Marie ROUX fille de feu Jean et Françoise RAMADIER de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Donne à Julien PASCAL son neveu de Recoules 350 L ,donne pour des messes, nomme HU Marguerite ROUX sa sœur aînée femme de Jean PASCAL journalier de Recoules à la charge de satisfaire ci-dessus.

468	15/08/1748	SAPIENTY Pierre	st Léger de Peyre	testament	Pierre SAPIENTY garçon journalier de Recoules p St Léger de Peyre malade fait son testament. Donne à Pierre, Marguerite, Jean et Catherine SAPIENTY ses frères et sœurs tous enfants de feu Jean SAPIENTY et Isabeau ALLO 4 L ; à tous ses autres parents 5 sols, nomme son HU Isabeau ALLO sa mère.
56	21/01/1746	SAVOIE Jean BOFFILS Marianne	St léger de Peyre St Sauveur de Peyre	CM	Jean SAVOIE fils de feu autre et Jeanne BOUCHARENC de Laval p St Léger de Peyre et Marianne BEAUFILS fils de feu Pierre et Jeanne CERTE de Peyreviole p St Sauveur de Peyre. Le fiancé assisté de Claude JULLIEN son oncle maternel , la fiancée de sa mère et Marie CERTE sa tante maternelle et Etienne ITIER son beau frère.
408	22/02/1748	SOULIER Jean GOUNY Marie	St Léger de Peyre Javols	CM	Jean SOULIER fils de feu Joseph et Marie AMOUROUX du Moulin de Tondut p St Léger de Peyre et Marie GOUNY fille de feu Guillaume et Anne BOULET de Longuessagne p Javols. Le fiancé assisté de sa mère et Jacques BONNAL son beau frère de Recoules, la fiancée de sa mère et Jean et Aldebert ? GOUNY ses frères. Ladite BOULET et Aldebert ? GOUNY mère et fils constituent en dot à la fiancée 559 L. Ladite AMOUROUX mère du fiancé lui fait donation de tous ses biens pour jouir dès à présent de la moitié et le restant à la fin de ses jours se réservant la faculté de doter ses enfants cadets suivant la portée de ses biens et d'habiter dans la maison de son mari et se servir des meubles et de jouir du jardin, et 60 L.
322	12/10/1747	SOUTON Guillaume DUMAS Isabeau	Les Laubies Ribennes	CM	Guillaume SOUTON tailleur d'habits de la Chaze p Les Laubies fils de Antoine et feue Isabeau COGOLUEGNES et Isabeau DUMAS fille de feu Baptiste et Marguerite TICHIT du Crouzet p Ribennes. Le fiancé assisté de son père, Jean ALLO son beau frère demeurant pour rentier à la métairie du Montet, la fiancée d'Etienne DUMAS son oncle du Crouzet.
520	07/02/1749	TICHIT Pierre DELMAS Marie	Javols	CM	Pierre TICHIT de Combettes fils à feux Antoine et Marie GRAS et Marie DELMAS de la Bessière fille à Pierre et Marie ROUVIERE, tous p Javols. Le fiancé assisté de Jean TICHIT son frère aîné et Pierre CHABANON son cousin de la Bessière, la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui font donation de tous leurs biens , (réserves, détail des biens)

494	02/12/1748	TICHIT Jean	Ribennes	testament	Jean TICHIT travailleur journalier de Combettes p Ribennes fils à feu Jacques malade fait son testament. Nomme son HU Marianne DUMAS sa femme à charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants Jean, François, Anne, autre Anne , Bernard, Pierre, Jacques, Antoine TICHIT et doter les autres.
62	03/02/1746	TROCELLIER Etienne BOFFILS Isabeau	St Sauveur de Peyre	CM	Etienne TROCELLIER tailleur d'habits fils de feux Henry et Marie ALLO de St Sauveur de Peyre et Isabeau BOFFILS fille de feu Guillaume et Agnès GERMO des Andes p St Sauveur de Peyre. Le fiancé assisté de Jean TROCELLIER son frère de St Sauveur, la fiancée de sa mère et Antoine GERMO son oncle maternel d'Aubigeyres. Agnès GERMO mère de la fiancée lui donne la moitié de tous ses biens et promet le restant à la fin de ses jours se réservant l'usufruit et 50 L. Cité Antoine BOFFILS frère de la fiancée. Jean TROCELLIER frère du fiancé lui donne 100 L.
82	03/03/1746	VALETTE Louise	Ribennes	testament	Louise VALETTE femme de Guillaume VIALA travailleur journalier de la Bessière p Javols malade de maladie corporelle fait son testament .Laisse une petite maison et un coin de jardin de valeur de 145 L. Donne à tous ses parents 5 sols à se partager. Nomme son HU Guillaume VIALA son mari à charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants Jean et Denis VIALA .
249	20/03/1747	VERNEDE (VERNIER) Pierre	Ribennes	testament	Pierre VERNEDE(ou VERNIER) garçon journalier de Combettes p Ribennes malade de maladie corporelle fait son testament. Donne à Magdeleine SAINT LEGER sa nièce fille de feu Joseph SAINT LEGER originaire de Combettes 15 L et une paire de graniers qui sont dans la maison d'Antoine DELMAS de Combettes, donne à tous ses autres parents ou prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme HU Isabeau SAINT LEGER sa nièce femme d'Antoine DELMAS tisserand de Combettes à la charge de satisfaire ci-dessus.

385	20/01/1748	VIDAL Jacques ARZALIER Catherine	St Léger de Peyre	CM	Jacques VIDAL fils de Guillaume et feu Marguerite ALLO de Chapginiers p St Léger de Peyre et Catherine ARZALIER fille de Jean et Antoinette PLANCHON de Recoules. Le fiancé assisté de son père et Jean VIDAL son frère, la fiancée de son père ... Guillaume et Jean VIDAL père et fils constituent à Jacques VIDAL fiancé leur fils et frère 1000 L , Jean ARZALIER père de la fiancée lui donne la moitié de tous ses biens se réservant 20 L .
-----	------------	-------------------------------------	----------------------	----	--